

**TOLÉRANCES DE L'UNION EUROPÉENNE À L'IMPORTATION DE CERTAINS PESTICIDES
EN VUE D'ATTEINDRE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DANS DES
PAYS TIERS – PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 534**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 28 mars 2022, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion des 23-25 mars 2022 du Comité SPS de l'OMC et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis remercient l'Australie d'avoir soulevé cette préoccupation. Les États-Unis ont les mêmes objectifs concernant la transformation des systèmes alimentaires que la Commission européenne et sont résolus à lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement en continuant de mettre en place des systèmes alimentaires plus durables et résilients aux États-Unis et dans le monde.

2. En parallèle, nous reconnaissons que chaque pays a ses propres objectifs et difficultés en matière de durabilité. Tirer parti du champ des possibles requiert d'utiliser des approches, des outils et des technologies divers pour répondre de manière durable à la demande mondiale croissante en alimentation humaine et animale, en carburant et en fibres en tenant compte des changements climatiques. Au regard de notre intérêt commun à promouvoir des systèmes agricoles et alimentaires plus durables, nous soulignons que la meilleure combinaison d'outils et de techniques pour parvenir à une production plus durable variera en fonction de l'endroit et de la taille du système.

3. Les États-Unis sont préoccupés par le fait que l'application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés de pays tiers sapera la compétence des autorités nationales des partenaires commerciaux de l'Union européenne s'agissant d'établir les mesures nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux sur leur propre territoire.

4. Nous sommes également préoccupés par le fait que ces prescriptions pourraient restreindre inutilement le commerce des produits agricoles sûrs, perturber la production et influencer négativement sur les moyens de subsistance des petits producteurs ruraux.

5. Les États-Unis soutiennent la prise de décision transparente, fondée sur la science et sur les risques et éclairée par les meilleures données disponibles afin de renforcer la durabilité dans l'agriculture et invitent instamment l'Union européenne à assurer le respect des obligations qui lui incombent dans le cadre de l'OMC.

6. Les États-Unis demandent que toute mesure de l'UE offre une certaine flexibilité aux partenaires commerciaux s'agissant de respecter le niveau de protection de l'UE en imposant des prescriptions dans leurs propres juridictions qui soient adaptées à la situation du Membre. Les autorités compétentes des Membres devraient disposer d'une certaine flexibilité pour mettre en œuvre des mesures adaptées à leur situation en vue de renforcer la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires.
